

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Brennpaste (flüssig)

Autres désignations commerciales

Brandpasta, Ethanol Gel (liquid)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: E + H Services
Rue: Industriestraße 14
Lieu: CH-4658 Däniken
Téléphone: +41 62 288 61 11 Fax: +41 62 288 61 90
e-mail: CFrey@eh-services.ch
Internet: www.eh-services.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse, Renseignement: +41 44 251 66 66, cas d'urgence: 145**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F - Facilement inflammable, Xi - Irritant

Phrases R:

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS02-GHS07

**Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 2 de 10

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser Eau. pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
200-578-6	alcool éthylique, éthanol	70 %
64-17-5	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36	
603-002-00-5	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319	
213-791-2	water	30 %
7732-18-5		

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 3 de 10

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: 18°C. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention, le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 4 de 10

Information supplémentaire

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériau approprié pour Récipient: Aluminium. acier. Acier inoxydable. Protéger contre: forte chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

Conseils supplémentaires

TLV-Name: Fuel Gel
 TLV-TWA (mg/m³): 5
 TLV-STEL (ppm): 10

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié : Cartouche d'air comprimé (appareil respiratoire à air comprimé)(DIN EN 137).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 5 de 10

Caractéristiques exigées: antistatique. imperméable aux liquides.

Protection des yeux

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	incolore
Odeur:	comme: Alcool

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 85 °C

Point d'éclair: 18 °C

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 0,56 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 8 vol. %

Température d'auto-inflammabilité

solide: 425°C

gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur:
(à 50 °C) 0,6 hPaDensité: 0,803 g/cm³Hydrosolubilité:
(à 20 °C) 0 g/L

Solubilité dans d'autres solvants: non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité cinématique:
(à 25 °C) 3,97 mm²/s

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 562,1 g/l

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 6 de 10

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**Toxicité aiguë, par voie orale
DL50: Rat >2000 mg/kgToxicité aiguë, dermique
DL50: Rat. >2000 mg/kgToxicité aiguë, par inhalation
CL50: Rat. > 5mg/l Temps d'exposition: 4h

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	h
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	Toxicité aiguë par voie orale	DL50	6200 mg/kg	Rat	
	Toxicité aiguë par inhalation	CL50	95,6 mg/l	Rat	4

Irritation et corrosivitéEffet irritant sur l'oeil: non irritant.
Contact avec la peau: légèrement irritant.**Effets sensibilisants**

Contact avec la peau: non sensibilisant.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange. Les données se rapportent au composant principal.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**Toxicité pour le poisson CL50: >100mg/l
Toxicité pour la daphnia EC50: >100mg/l

Toxicité pour les algues EC50: 100mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 7 de 10

Toxicité bactérienne: EC50: 100mg/l

N° CAS	Substance		Méthode	Dose	Espèce	h
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les crustacés		CE50	9268 - 14221 mg/l	Daphnia magna	48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé. Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables. On peut le dissocier mécaniquement dans des installations d'épuration.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	144 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 8 de 10

Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 274

E2

Catégorie de transport: 2

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 144 601

Quantité limitée (LQ): 1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Réglementations particulières: 274

E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: 144

Quantité limitée (LQ): 1 L

EmS: F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 274, 915, 944

E2

Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID: UN1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3

Dispositions spéciales: A3 A58 A180

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 9 de 10

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
 : Y415
 Réglementations particulières: A3
 : Y341

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non
 L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides combustibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 70 % (562,1 g/l)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Teneur en COV (OCOV): 70 %
 N° du tarif (OCOV): 3606.9090

Information supplémentaire

100; 110

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

Facilement inflammable.
 Irritant pour les yeux.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Liquide et vapeurs très inflammables.
 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Brennpaste (flüssig)

Date d'impression: 21.09.2015

Page 10 de 10

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)